MAIRIE
DE
PEILLONNEX
HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE PEILLONNEX
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015
COMPTE-RENDU

Le 13 AVRIL 2015, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 9 avril 2015, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel TOLETTI, Maire

Présents : Daniel TOLETTI, Daniel VUAGNOUX Christian RAIMBAULT, Catherine BOSC, Josiane COUDURIER-BŒUF, Michel BERTHET, René CARME, Annie MOREAU, Sylvaine BOIG, Denis QUIVET, Hervé BEL, Patrick REY, Nathalie RUFFIN, Céline GROS, Annie MOREAU.
Absente : Agnès GRIVAZ (pouvoir à Catherine BOSC)

Secrétaire de séance : Denis QUIVET

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.
Conseillers présents : 14
Conseillers absents : 1
Votants : 15

La séance débute à 20h30

Objet : Délibération N° D012-2015 - Fonctionnement des assemblées – Approbation du Procès-verbal de la séance du 2 mars 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 2 mars 2015.

Objet : Délibération N° D013-2015 - Finances locales - Décisions budgétaires – Compte administratif 2014 et affectation du résultat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le compte administratif 2014
AFFECTE le résultat de clôture 2014 tel que suit :
Résultat reporté en fonctionnement au 002 : 1024582,68€
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (dépenses de fonctionnement au 001) : 440 595.18€
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recettes de fonctionnement au 001) : 440 595.18€

Objet : Délibération N° D014-2015 - Finances locales - Décisions budgétaires – Compte de gestion 2014

Le Conseil Municipal, par une abstention (S BOIG), 14 voix pour,
DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Objet : Délibération N° D015-2015 - Finances locales - Décisions budgétaires – Compte de gestion 2014 du service assainissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 du service assainissement, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Objet : Délibération N° D016-2015 - Finances locales – Fiscalité locale – Vote des 4 taux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
MAINTIENT ainsi qu'il suit les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2015, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM :

Taxes	Taux 2015
Taxe d'habitation	13,88 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	9,50 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	43,51 %

Cotisation foncière des entreprises	18,65 %

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'état 1259 COM ainsi que tout document afférant,
INDIQUE que le produit fiscal attendu pour l'année 2015 est donc de
492 109 euros.

Objet : Délibération N° D017-2015 - Finances locales - Décisions budgétaires – Budget prévisionnel 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le budget primitif pour la commune pour l'année 2015.
Section de fonctionnement équilibrée à 2 334 124€.
Section d'investissement équilibrée à 1 794 240.18€.

Objet : Délibération N° D018-2015 - Marchés publics – Attribution du Marché à Bons de Commandes (MAPA 2015-02) Réalisation des Travaux Divers de Voirie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
ATTRIBUE le marché à Bons de Commandes (MAPA 2015-02) Réalisation des Travaux Divers de Voirie à l'entreprise COLAS.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché

Objet : Délibération N° D019-2015 - Marchés publics - Adhésion au groupement de commandes pour la commande et l'achat de matériels de signalétique conforme à la charte départementale de balisage

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les collectivités locales suivantes : CC4R,
RECONNAIT le « Référent technique sentier » désigné par l'intercommunalité à laquelle la commune appartient,
ACCEPTE les termes et les procédures de la convention constitutive du groupement de commandes pour la commande et l'achat de matériels de signalétique conforme à la charte départementale de balisage (ci-joint en annexe),
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents demandés,
ACCEPTE que le Conseil général soit désigné comme coordonnateur du groupement ainsi formé et qu'il mandate un prestataire pour assurer toutes ou parties de ses missions qui lui incombent dans le cadre du groupement de commandes,
AUTORISE le mandataire du coordinateur, à savoir le Conseil général, à signer et exécuter les marchés à intervenir.

Objet : Délibération N° D020-2015 - Marchés publics – Subvention – Demande de subvention - Travaux d'élimination des eaux parasites

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau et du SMDEA ainsi que de tout organisme compétent pour les travaux d'élimination des eaux parasites.
AUTORISE le SMDEA à percevoir pour notre compte la subvention de l'Agence de l'Eau et nous la reverser.

Objet : Délibération N° D021-2015 - Ressources humaines – Tableau des effectifs 2014-2

Le Conseil Municipal, par une abstention (A MOREAU), 14 voix pour,
APPROUVE le nouveau tableau des effectifs tel que suit,

MAIRIE CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
Filière administrative			
Rédacteur	B	1	35h
Adjoint administratif	C	1	28h
Adjoint administratif	C	1	35h
Total		*3*	

Filière technique			
Ingénieur	A	1	28h
Adjoint technique	C	1	35h
		1	21h
		1	27h
		1	35h
		1	35h
		1	35h
		1	35h
Total		*8*	
Filière animation			
Animateur principal	B	1	28h
Total		*1*	

Ce nouveau tableau des effectifs implique la création d'un poste de catégorie A, filière technique, rémunération à l'indice brut 646, afin de recruter un agent en charge de :

- Elaborer le nouveau PLU
- Monter les projets techniques et suivre les nouveaux chantiers ; garderie, logements, constructions diverses, accessibilité des bâtiments
- Accueillir et renseigner les pétitionnaires dans leurs demandes relatives à l'urbanisme
- Pré instruire les demandes d'urbanisme et suivre les dossiers

Objet : Délibération N° D022-2015 - Ressources humaines – Tableau des primes 2014-2

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le tableau des primes 2014-2

Filière administrative :

- Une **indemnité d'exercice des missions** (IEM) est instaurée au profit des grades énumérés ci-dessous, dans la limite des montants de référence annuels correspondants :

Grades	Effectif (a)	Montants de référence (arrêté du 24 décembre 2012) (b)	Coefficient (c)	Crédit global (a x b x c)
Rédacteur principal 1ère classe, rédacteur principal 2ème classe, rédacteur	1	1 492 €	3	4476
Adjoint administratif de 1ère classe, adjoint administratif de 2ème classe	2	1 153 €	3	6918
			TOTAL	**15870**

- Une **indemnité d'administration et de technicité** (IAT) est instaurée au profit des agents relevant des grades suivants :

Grades	Effectif (a)	Montants de référence au 1/07/2010 (b)	Coefficient (c)	Crédit global (a x b x c)
Rédacteur jusqu'au 5e échelon inclus	1	588,69 €	8	4709.52
Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	469,67 €	8	3757.36
Adjoint administratif de 2ème classe	1	449,30 €	8	3594.4
			TOTAL	12061.28

Filière technique :

- Une **indemnité d'exercice des missions** (IEM) est instaurée au profit des grades énumérés ci-dessous, dans la limite des montants de référence annuels correspondants :

Grades	Effectif (a)	Montants de référence (arrêté du 24 décembre 2012) (b)	Coefficient (c)	Crédit global (a x b x c)
Adjoint technique de 1ère classe :	1	1 143 €	3	3429
Adjoint technique de 2ème classe :	6	1 143 €	3	20574
			TOTAL	**24003**

- Une **indemnité d'administration et de technicité** (IAT) est instaurée au profit des agents relevant des grades suivants :

Grades	Effectif (a)	Montants de référence au 1/07/2010 (b)	Coefficient (c)	Crédit global (a x b x c)
Adjoint technique de 1ère classe	1	464,29 €	8	3714.32
Adjoint technique de 2ème classe	6	449,30 €	8	21566.4
			TOTAL	25280.72

- Une **indemnité spécifique de service** (ISS) est instaurée au profit des agents relevant des grades suivants :

Grade	Effectif (a)	Taux de base (b)	Coefficient par grade (c)	Crédit global (a x b x c)
Ingénieur jusqu'au 6ème échelon	1	361,90	28	10133.2
			TOTAL	10133.2

Objet : Délibération N° D023-2015 - Ressources humaines – Prolongation de la Mise à disposition du service secrétariat par la CC4R

Le Conseil Municipal, par 2 voix contre (C BOSC, A GRIVAZ), 13 voix pour,
APPROUVE la prolongation de la mise à disposition du service secrétariat par la CC4R auprès de la commune,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférant.

Objet : Délibération N° D024-2015 - Participation - Participation actes état civil de la commune de Contamine sur Arve

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
REFUSE la signature de la convention de participation aux frais de fonctionnement du service état-civil de la commune de Contamine.

Objet : Délibération N° D025-2015 - Intercommunalité – Procès-verbal de transfert des biens au syndicat des eaux Peillonnex Alentours

Le Conseil Municipal, par 4 abstentions (N RUFFIN, J COUDURIER, S BOIG, A MOREAU), 11 voix pour,
AUTORISE Monsieur Le Maire à signer avec le président du SIAEP PEILLONNEX ET ALENTOURS, les procès-verbaux de mise à disposition des biens et des financements nécessaires à l'exercice de la compétence (joints à la délibération) ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de l'exercice de la compétence Eau Potable.

Objet : Délibération N° D026-2015 - Vœux et motions - Avis sur les projets de SDAGE et de PGRI

Le Conseil Municipal, par 4 abstentions (M BERTHET, R CARME, C GROS, D QUIVET), 11 voix pour,
APPROUVE les projets de SDAGE et de PGRI 2016-202 et suit les remarques du CLE du SM3A
La séance est levée à 22h30

Affiché le 21 avril 2015
Retiré le

Le Maire
Daniel TOLETTI

MAIRIE DE PEILLONNEX R.F. 74250 (Haute-Savoie)